



Le 19 juin 2007

## **Les PCB descendent le Rhône !**

Un dernier arrêté préfectoral, daté du 13 juin 2007, interdit la consommation humaine et animale, ainsi que la commercialisation, de poissons pêchés dans le Rhône.

Cette mesure s'étend ainsi du barrage de Sault Brénaz dans l'Ain, jusqu'aux limites administratives de la Drôme et du Vaucluse, d'une part et les limites administratives de l'Ardèche et du Gard d'autre part : cela concerne aujourd'hui plus de 200 Km de tronçon du fleuve Rhône !

En effet, les dernières analyses montrent une concentration de PCB dans les poissons jusqu'à 7 à 8 fois la norme admissible par l'union européenne, correspondant à une dose 40 fois supérieure à la dose acceptable quotidiennement !

Ces derniers résultats confirment bien l'importance de ce dossier.

A l'heure de la Directive Cadre Européenne qui a pour objectif le bon état écologique des eaux d'ici 2015, l'écriture du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée et le Plan Rhône, les autorités prennent enfin des mesures à la hauteur du problème de cette pollution historique.

La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), qui dénonce cette pollution depuis plus de 20 ans, se félicite comme elle l'avait demandé, de la mise en œuvre d'un avenant de l'arrêté d'exploitation de la société Trédi (à Saint Vulbas) réduisant les rejets de PCB autorisés, et de la mise en place d'un programme de recherche sur les pollutions sédimentaires (comprenant PCB et dioxines) du Rhône dont le pilotage a été confié à la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) Rhône-Alpes. La FRAPNA souhaite vivement faire partie de son comité de pilotage.

Par ailleurs, FNE (France Nature Environnement) et la FRAPNA n'ont pas de nouvelle de l'instruction de leur plainte et nous nous en inquiétons ; à cet égard la recherche des responsabilités reste toujours d'actualité.

Dans la continuité de ce dossier, la FRAPNA souhaite que de nouvelles analyses soient réalisées et communiquées rapidement jusqu'à la méditerranée sur les sédiments, les poissons (avec des nouvelles espèces comme l'anguille), et sur des aliments indicateurs comme les tellines (coquillages) ramassées sur les bords des plages ou le riz en Camargue.

A quand la prochaine extension !

### **Contacts :**

FRAPNA Région / Réseau Eau : Audrey DUCROS – tel : 04 78 85 97 07

Alain Chabrolle (Administrateur FRAPNA Région) : tel : 06 76 78 86 49